

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 40 (2003)  
**Heft:** 1555

**Artikel:** 48 dimanches avec voitures  
**Autor:** Danesi, Marco  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1021318>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# 48 dimanches avec voitures

**L'initiative populaire «pour un dimanche sans voiture par saison - un essai limité à quatre ans» sera soumise au vote le 18 mai. Elle demande que la population puisse librement disposer de toutes les places et voies publiques, qui seraient interdites au trafic motorisé, quatre dimanches par année.**

**L**e souvenir de 1973 est encore vif. Le Conseil fédéral avait décrété trois dimanches sans voitures pour parer, au moins symboliquement, à la crise du pétrole de l'époque. Tout le monde en avait profité. La joie de fouler des espaces défendus s'était mêlée à la crainte d'un avenir énergétique incertain. Avant 1973, le Conseil fédéral n'avait interdit la circulation que pendant la Deuxième Guerre mondiale et lors de la crise de Suez en 1956.

Depuis ces jours extraordinaires, l'envie de recommencer ne s'est jamais éteinte. Les projets, les initiatives et les pétitions se sont succédé en vain. En 1975, le peuple et les cantons ont refusé d'introduire douze dimanches sans véhicules à moteur ni avion. En 1976, le Parlement a rejeté l'idée d'interdire la circulation le jour du Jeûne fédéral. Les cantons de Berne et de Bâle-Campagne ont essayé à leur tour sans succès, tout comme la Session des Jeunes en 1994. En

1996, une initiative parlementaire exigeant deux jours par an sans voitures avait été refusée. L'initiative «des dimanches» a repris le flambeau en 1998. Après un parcours tourmenté aux Chambres fédérales, elle sera enfin soumise au vote du peuple et des cantons sans contre-projet.

## Le réalisme contre l'utopie

L'opposition, menée par le Conseil fédéral, invoque les libertés individuelles, les impératifs touristiques, les besoins des régions périphériques, la surcharge administrative et les relations internationales. La crédibilité du pays serait en jeu, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

Les partisans des dimanches sans voitures parlent, quant à eux, de joie de vivre, d'espace de liberté, de loisirs et de sérénité. La convivialité et le bien-être populaires ainsi que la protection de l'environnement sont au cœur de leur action. Ils réclament la voie publique, car la vie doit primer sur le trafic.

Le débat s'articule entre un pragmatisme fondé sur les contraintes administratives, juridiques et économiques - sans oublier les impératifs sacro-saints du fédéralisme - et un rêve urbain nourri de valeurs à la fois indéfinies et irréfutables, œcuméniques en quelque sorte.

L'initiative conteste le diktat de la mobilité à tout prix. Elle revendique des plages d'immobilité ou de lenteur non productives. Quatre dimanches par an sans voitures sont une hallucination de bonheur. Le signe d'une naïveté qui ne perd pas espoir. C'est David contre Goliath, car l'économie du pays, ses relations extérieures et l'indépendance légendaire de sa population ne seront pas compromises. Quarante-huit dimanches voués au va-et-vient routinier à moteur devraient suffire largement à leur sauvegarde. *md*

www.dimanches.ch  
Message du Conseil fédéral, décembre 1999.

## Un autre point de vue

### Quatre jeûnes

**L**a route, même publique, ne confère aucun droit d'y circuler en voiture. Il suffit d'un panneau de signalisation pour que seuls y soient autorisés les bordiers ou les exploitants. Le centre des villes fut l'objet d'une longue reconquête des piétons. Les vélos, sur la chaussée, obtiennent lentement le marquage de leur propre piste.

Toute expérimentation est utile pour préparer ces réaménagements. Beaucoup d'édiles ont profité de travaux en sous-sol bloquant toute circulation

pour habituer et convaincre les commerçants et les usagers des avantages et des bienfaits d'une autre manière de se déplacer. On peut souhaiter un élargissement des expérimentations ou des mesures saisonnières: des routes secondaires fermées en été ou le dimanche, pour être réservées aux vélos. Paris-Plage sur les quais de la Seine, c'est de l'urbanisme poétique, promoteur, réaliste.

Quatre dimanches sans voiture sur l'ensemble du territoire suisse, par son caractère absolu

et général, ne prépare aucune expérimentation. Il inverse (provisoirement) l'existant et par là même le reconnaît, comme le recto confirme le verso. Mais la visée des initiants n'est pas un urbanisme amélioré; il est de faire découvrir à tous un bonheur dont ils sont privés et qu'ils ignorent.

Certes on ne leur reprochera pas de vouloir par décret obliger les gens à être heureux, puisqu'ils recourent à l'initiative populaire et que par conséquent la mesure n'entrera en vi-

gueur que si la majorité le veut bien. En fait l'initiative n'a, pour tout observateur de la vie politique, aucune chance de convaincre la majorité du peuple et des cantons. Mais le rêve du bonheur apporté à ceux qui ne sont pas encore éclairés est dans la tête des initiants. On subodore une religiosité défrôquée. Quatre dimanches sans voiture auraient la vertu et la grâce du jeûne. Quatre jeûnes fédéraux, dont le respect serait obligatoirement assuré. Sans gâteau aux pruneaux. *ag*